



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2022.35

78170 Convention de mise à disposition de logement du parc privé de la commune

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-5^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de la Celle Saint-Cloud a accepté de mettre à la disposition de . . . un logement communal, il convient de conclure une convention d'occupation précaire.

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure une convention d'occupation précaire pour une durée d'une année avec l'occupante du logement décrit ci-après moyennant un loyer mensuel calculé en appliquant un taux de 8.54 € par m² et par mois, réactualisé au 1^{er} septembre de chaque année, sur la base de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL) 4^{ème} trimestre 2021 (132,62)

Occupant	Adresse du bien	Superficie	Montant Loyer	Montants Provisions charges	Catégories	Durée
	2B avenue des Prés	53,59 m ²	457,66 €	115,00 €	Convention d'occupation précaire	30/08/2022 Au 31/08/2023

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant à compter du 30 août 2022 jusqu'au 31 août 2023 dans les conditions financières décrites ci-dessus. La provision pour charges participe aux dépenses courantes (eau, chauffage, taxes locatives, entretien des parties communes ...).

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 août 2022.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président Versailles Grand Parc

